

Mairie de LIVILLIERS
VAL D'OISE



N° 2017/06/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 juin deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire

Date de convocation :
20/06/2017
Date d'affichage :
20/06/2017

Présents : Mesdames, Cécile CARTON, Odette COISNON, Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, MORIN Franck, MORIN Pierre, Roger TESSIER,

Absente excusée : Mme Sandrine BEDIER pouvoir M. Jean ABONDANCE
Absent :

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 9
Votants 10

M. MORIN Franck a été élu secrétaire de séance
Mme FARGE quitte la séance pour la soumission des travaux d'édification de clôture à

Déclaration préalable.

DÉLIBÉRATION : SOUSSION DES TRAVAUX D'EDIFICATION DE CLÔTURE A DECLARATION PREALABLE

Madame le Maire rappelle que l'article R421-12 du Code de l'urbanisme dispense de toute formalité la réalisation de clôtures sur les terrains situés en dehors des sites et secteurs protégés (secteur sauvegardé, abords des monuments historiques, ZPPAUP ou AVAP, site inscrit, site classé).

Néanmoins, cet article offre également la possibilité aux communes compétentes en matière de Plan local d'urbanisme de soumettre les clôtures à déclaration. Cette disposition permet de répondre aux objectifs de préservation et de valorisation des paysages et du patrimoine urbain portés par le projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune.

Vu l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIVILLIERS approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2017

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité, de soumettre les projets de travaux d'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune, en application de l'article susvisé.

Délibération exécutoire,

Publiée le 30/06/2017

Adressée à M. le Préfet de Cergy le 30/06/2017

Le Maire
Marion WALTER



Mairie de LIVILLE-sur-LOIRE
95300